



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

## Avis au public

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi:

- a) d'un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Merscheid, au lieu-dit « Hauptstrooss », inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HE de Merscheid, sous les numéros 337/1697 et 337/1698, présenté par le bureau d'architecte Christian Barsotti pour le compte de la société Marechal Construction sàrl;
- b) d'un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Hierheck, au lieu-dit « Martelerstrooss », inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous le numéro 1592/5319, présenté par le bureau d'études PACT sàrl pour le compte de la société Barrela & Martins sàrl.

Les projets en question sont déposés pendant trente jours au secrétariat communal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai, donc jusqu'au 6 décembre 2019 inclus, d'éventuelles observations et objections contre les projets doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Pendant la même durée, les projets sont publiés sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre [www.eschsursure.lu](http://www.eschsursure.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Eschdorf, le 4 novembre 2019  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le secrétaire, le bourgmestre,